**Le nouveau DNB – Session 2017 – Cadre général**

**L’obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à :**

1. **la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture :**
* La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'appuie sur l'appréciation du niveau atteint dans chacune des quatre composantes du premier domaine :
* comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit ;
* comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale ;
* comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
* comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps ;

et dans chacun des quatre autres domaines :

* les méthodes et outils pour apprendre ;
* la formation de la personne et du citoyen ;
* les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
* les représentations du monde et l'activité humaine.
* Ces différents éléments sont évalués selon une échelle à quatre niveaux :

*Maîtrise insuffisante / maîtrise fragile /maîtrise satisfaisante / très bonne maîtrise*.

* Pour chacun des huit éléments du socle commun pris en compte, le candidat obtient :
* 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
* 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
* 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
* 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».
1. **aux résultats obtenus aux épreuves d'un examen terminal :**
* l'examen comporte trois épreuves obligatoires :
* une **épreuve orale de 15 minutes** qui porte sur un des projets menés par le candidat pendant le cycle 4 dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, ou sur un des parcours éducatifs ; Le jury est composé d'au moins deux professeurs, qui évalueront la capacité de l’élève à expliquer son projet et ce qu’il en a retenu. **Il n'est pas obligatoire de faire cette présentation en solo : les groupes composés de trois personnes maximum peuvent intervenir ensemble,** mais la note reste individuelle. Là encore, l’épreuve se déroule en deux temps : le candidat présente pendant 5 minutes son projet, puis il répond aux questions des examinateurs les 10 minutes restantes.
* une **épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie** (ou leurs équivalents pour la série professionnelle) ;
* une **épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique**.
* Chacune des trois épreuves de l'examen est évaluée sur 100 points. Pour l’épreuve orale : 50 pour l’expression orale et 50 pour la maîtrise du sujet présenté.
* Les élèves ayant suivi un enseignement de complément (latin/Grec/Langue régionale) bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;

- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

**Le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 350.**

**Des mentions sont octroyées :**

* « assez bien » si le total des points est au moins égal à 420 ;
* « bien » si ce total est au moins égal à 490 ;
* « très bien » si ce total est au moins égal à 560.

**L’épreuve de Français – Histoire-Géographie – EMC**

**2e journée des épreuves écrites (5h)**

**Une épreuve en deux parties autour d’une thématique commune et s’appuyant sur un double corpus de documents relevant des programmes de français, Histoire-Géographie et EMC.**

**Partie 1 : Comprendre, analyser et interpréter des documents et des œuvres, (3h).**

**Première sous-partie : HG – EMC : (2h). Copie distincte.**

* Evaluation de la maîtrise des connaissances fondamentales, des repères spatiaux et temporels
* Analyse et compréhension de documents
* Pratique de différents langages (texte, image, carte, croquis, schéma, graphique)
* Rédaction d’un développement construit, d’un texte structuré.
	+ **Exercice 1 : analyse et compréhension de document (20 points).**

- 1 à 2 documents

- Être capable d’identifier les documents, en dégager le sens, prélever des informations, porter un regard critique (intérêts et limites du document)

* + **Exercice 2 : maîtrise de différents langages, utilisation de repères historiques ou géographiques (20 points).**

- Un développement construit, texte structuré, répondant à une question d’histoire ou de géographie.

- Eventuellement un exercice sur un autre langage : croquis, schéma, frise chronologique.

* + **Exercice 3 : mobiliser des compétences relevant de l’EMC (10 points)**

- Une ou plusieurs questions qui peuvent s’appuyer sur des documents.

**Pause : 15 minutes**

**Deuxième sous-partie : Français : (1h) Copie distincte (20 points).**

* Comprendre, analyser, interpréter
* Corpus de français : un texte littéraire + éventuellement une image ou un document artistique.
* Série de questions. Pour le texte littéraire, certaines questions d’ordre lexical et/ou grammatical qui engagent à réagir à la lecture et justifier son point de vue.
* Au moins une question où le candidat développe sa réaction personnelle.
* Des questions plus précises appelant des réponses plus courtes.
* Certaines questions peuvent prendre la forme de QCM.

**Partie 2 : Rédaction et maîtrise de la langue, (2h).**

**Première sous-partie : Dictée/réécriture : (30 minutes). Copie distincte.**

**- Dictée (5 points)** : 20 premières minutes

**- Réécriture (5 points)** : court fragment de texte, en transformer les temps et/ou l’énonciation et/ou les personnes et/ou les genres.

**Deuxième sous-partie : Travail d’écriture, 2 sujets au choix (20points) (1h30). Copie distincte.**

- 1er sujet de réflexion

- 2e sujet d’invention

- Production d’un texte de 2 pages au moins (300 mots), construit et respectant les principales normes de la langue écrite.

**En résumé, découpage horaire :**

- **Matin** : Analyse et compréhension de textes et de documents, maîtrise de différents langages

- **9 h - 11 h** : Questionnaire portant sur le corpus "histoire et géographie, enseignement moral et civique" ;

- **11 h 15 - 12 h 15** : Questionnaire portant sur le corpus "français"

- **Après-midi** : Rédaction et maîtrise de la langue

- **14 h - 14 h 30** : Dictée et réécriture ;

- **14 h 30 - 16 h** : Travail d'écriture.